



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 27 SEPTEMBRE.

Le *Morning Herald*, en annonçant la nouvelle du blocus des côtes du Portugal, ajoute : « Ce blocus est illégal 1^{er} parce que cette déclaration n'a pas été signée par la reine, ce qui est une formalité indispensable, puisque le droit de mettre en état de blocus est un des actes les plus importants de la souveraineté ; 2^o parce qu'il ne peut être maintenu comme le veut la loi générale maritime, puisqu'il n'y a qu'un seul brick pour ce service. En outre l'art. 22 du traité de 1654 stipule formellement que toutes les denrées et marchandises, appartenant même aux ennemis de l'une des deux puissances, seront respectées. »

Cette mesure est évidemment dictée par un esprit d'hostilité contre l'Angleterre, et son but est de fermer les ports du Portugal aux négociants anglais de Terre Neuve, qui vers cette époque de l'année, commencent à apporter des cargaisons de poissons dans le nord du Portugal.

Le général Bacon est parti hier pour Cadix sur le bateau à vapeur l'*Heria*.

Le bateau à vapeur *Terceira* est parti jeudi d'Oporto, avec 63 prisonniers, presque tous prisonniers politiques.

On lit dans la correspondance du *Morning Post* que l'époux de la reine de Portugal portera désormais le titre de roi.

FRANCE. — PARIS, LE 28 SEPTEMBRE.

Le roi, parti de Saint Cloud, mardi à six heures du soir, est arrivé à Compiègne vers onze heures. Aux approches de Compiègne, et à l'entrée du camp qui borde la route, les soldats, sortis spontanément de leurs tentes, et portant des torches à la main, formaient une haie de feu et d'illuminations improvisées. Le roi n'est entré au palais de Compiègne qu'à minuit. Mercredi, après le déjeuner, le roi a reçu le préfet, les autorités civiles, les tribunaux, et le clergé. Le roi a dû partir ensuite pour le camp, où de grandes manœuvres favorisées par un temps superbe devaient s'exécuter sous le commandement de M. le duc d'Orléans.

Le roi et la reine des Belges sont attendus le 10 du mois d'octobre à Paris et y séjourneront jusqu'à la conclusion du mariage de la princesse Marie.

M. Molé a annoncé hier soir dans un cercle nombreux que l'ordonnance de dissolution serait publiée le 5 octobre et que les élections commencent le samedi 4 novembre. Ces dates peuvent maintenant être regardées comme officielles, car elles sont aussi données ce matin par le *Temps* qui reçoit, comme on sait, les confidences de M. Molé.

M. Molé est parti aujourd'hui pour Compiègne, et il ne sera de retour ici que lundi prochain. C'est dans cet intervalle que seront définitivement résolues les questions de dissolution, d'élections générales, de promotions à la pairie, de manifestes à publier.

Dans un banquet où assistait un officier de la légion étrangère au service de France, on parlait vivement des affaires d'Espagne ; on s'étonnait surtout de l'inhabileté ou de l'insouciance des généraux de la reine ; on s'élevait avec force contre les empêchements de toute nature dont on entourait la légion étrangère, le seul corps où se soient rencontrés à la fois la bravoure et la capacité, l'héroïsme dans le danger et la patience dans la misère. « Nous avons pu prendre don Carlos vingt fois, et avec lui les principaux chefs de son armée, s'écria avec chaleur et en se levant de table l'officier présent ; mais, comme nous allions le faire, il arrivait un ordre qui nous l'interdisait absolument. »

M. le général Cubière, chef du personnel au ministère de la guerre, est parti hier à 8 heures du soir, en chaise de poste, pour s'occuper de la levée du camp de Compiègne qui aura lieu dans les premiers jours du mois prochain.

On lit dans le *Censeur* :
MM. Hugon, Martin, Desganières, amnistié, M. Tiphaine, qui avait achevé le temps de sa condamnation au moment de l'amnistie, ont reçu aujourd'hui l'ordre de quitter Lyon immédiatement, en suite de leur mise en surveillance. M. Baune, que ses affaires commerciales retenaient à Lyon depuis trois jours, a été compris dans le même bannissement.

Une partie du faubourg St. Germain a été subitement plongée hier soir dans les ténèbres, rues et boutiques, par l'extinction du gaz. Cet état de choses, qui a jeté l'émoi dans le quartier, a duré plus d'un quart d'heure. L'autorité fait procéder à une enquête.

Une vieille demoiselle de Verdun vient de mourir, laissant une fortune assez ronde à ses héritiers. Par une clause singulière de son testament, elle lègue une somme de 20,000 francs à l'habitant de Verdun qui se rendra à pied et en vivant d'aumônes, à San Yago de Compostelle, capitale de la Galice, pour demander à Dieu le triomphe de don Carlos en Espagne et de Henri de Bordeaux en France. Le pèlerin touchera les 20,000 fr. à son retour.

Des lettres de Malte, apportées par un paquebot de la correspondance du Levant, annoncent que le vice-amiral

Rowley a été remplacé au commandement de l'escadre anglaise de la Méditerranée par le vice-amiral Stapfort. L'escadre allait partir pour Tripoli de Barbarie et Tunis. On présume que l'Angleterre a prévu le cas où un combat aurait lieu entre les forces navales françaises aux ordres des contre-amiraux Lalande et Gallois et l'escadre que commande le capitain-pacha.

Bulletin de la bourse de Paris du 29 septembre. — La bourse a présenté aujourd'hui un aspect inaccoutumé. L'approche de la liquidation a fait sentir son influence à la rente. Dès l'ouverture du parquet, des offres de vente assez nombreuses ont fait fléchir les rentes françaises 5 et 3 p. c., et ce mouvement s'est ensuite communiqué à toutes les autres valeurs.

Quoiqu'il y eut des nouvelles favorables d'Espagne, l'actif n'est pas remonté sur les cours d'hier. Quant aux fonds portugais, il n'y a pas eu de hausse sur ces valeurs, quoique l'on sut à la bourse l'accouchement de la jeune reine de Portugal d'un fils. Les fonds portugais ont remonté à Londres sur cette nouvelle.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le courrier d'Espagne, dont le départ avait été ajourné par M. de Latour-Maubourg, à cause de l'interception des routes, est arrivé hier au ministère des affaires étrangères. Les nouvelles qu'il apporte vont jusqu'au 20 de ce mois. La dépêche télégraphique d'hier en avait fait connaître le principal événement, qui est un échec, malheureusement trop léger, essuyé par l'armée carliste, au midi de Guadalajara. Mais si peu important qu'il soit, cet avantage des troupes de la reine a eu pour effet de prévenir la jonction du corps de Zariategui avec le gros des forces de don Carlos. Les lettres de Madrid parlent aussi d'une affaire entre l'armée carliste et la division d'Oraa, mais très-vaguement, et nous croyons que c'est un fait controuvé.

Les dispositions des habitants de Madrid sont excellentes, la Reine-régente, qui s'est montrée plusieurs fois au peuple et aux troupes dans ces derniers jours, a été accueillie avec des transports d'enthousiasme qui promettent de la part de la population une résistance énergique, si les carlistes osent reparaitre dans les environs de Madrid. Le ministère seconde de son mieux cette belliqueuse ardeur. Il a fait les plus grands et les plus louables efforts pour subvenir aux premiers besoins de l'armée d'Espagne, et il y a réussi, grâce au zèle infatigable de M. Pio Pita, qui avait momentanément suspendu le paiement de toutes les obligations pécuniaires contractées par l'état avant le 18 août de cette année. Depuis, cette ordonnance a été rapportée, par suite d'une délibération des Cortès, qui ne l'avaient approuvée qu'à la majorité de trois voix ; mais provisoirement elle avait permis d'appliquer à la solde et aux plus urgents besoins des troupes toutes les ressources disponibles.

Une nouvelle contribution extraordinaire de guerre, destinée à couvrir le déficit, a été promulguée par ordonnance royale ; mais cette ordonnance n'en a pas fixé le chiffre, qui doit être ultérieurement déterminé par les cortès. Elle ne peut donc avoir pour effet que d'y préparer les populations et de faire prendre dans les provinces toutes les mesures nécessaires pour que la perception en soit promptement terminée.

On écrit de Bilbao, le 20 septembre :
Ces jours passés quelques symptômes d'agitation s'étaient manifestés dans les régiments formant la garnison de cette ville, et également à Portugalette. Le général, pour chercher à les apaiser, a fait une demande d'argent à la députation et à l'ayuntamiento, qui ont refusé d'en donner ; il s'est alors adressé aux principaux négociants, qu'il a convoqués à cet effet ; il n'a pas mieux réussi auprès d'eux. Craignant des désordres très graves par suite de ce manque de fonds, et pour donner quelques sous à la troupe, le général s'est cru dans la nécessité, malgré les protestations de nos autorités municipales et provinciales, de disposer de trois cent quarante mille réaux, somme produite par les souscriptions faites dans différentes villes en faveur des orphelins et blessés du dernier siège.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 29 SEPTEMBRE.

Depuis quelque temps le nombre des Anglais augmente considérablement en Belgique et surtout à Bruxelles. Des entrepreneurs de bâtisses projettent déjà de construire, dans les plus beaux faubourgs, une ou plusieurs rues de Londres, ainsi qu'à Paris où tout un quartier est construit à la manière d'Angleterre pour la plus grande commodité des familles qui viennent s'établir sur le continent. Cette heureuse innovation ne pourrait que contribuer à favoriser l'émigration.

On voit en ce moment à l'arsenal de construction à Anvers une pièce de canon de 6, à la Montigny, se chargeant par la culasse. Cette pièce a été coulée à Liège où elle a subi toutes les épreuves. (Précurseur.)

OUVERTURE DES CHAMBRES LÉGISLATIVES.

Personne ne sera reçu à la tribune réservée le jour de la

séance royale, s'il n'est porteur d'une carte spéciale délivrée par les questeurs.

Les cortès ordinaires, même celles qui sont permanentes, ne seront pas admises.

Les tribunes supérieures demeurent exclusivement réservées aux membres du corps diplomatique, au sénat et aux officiers de la maison du roi.

Rien n'est changé en ce qui concerne les tribunes publiques.

Les questeurs,
Baron DE SÉCUS, LIEDTS.

TRÉSOR PUBLIC.

Le ministre des finances porte à la connaissance du public qu'à dater de ce jour il ne sera plus délivré de bons du trésor de 1,000 francs et au dessus.

Qu'à un an de date et à l'intérêt de 4 1/2 pour cent l'an, et à six mois id. id. 3 1/2 id.

Ces bons continueront, du reste, à être émis aux conditions prescrites par son avis publié sous la date du 20 janvier 1835.

Bruxelles, le 28 septembre 1837. E. D'HAERT.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE TERMONDE A GAND.

La route de Termonde à Gand passe à travers les plus belles campagnes, elle n'offre pas d'accidents de terrain, elle est unie jusqu'à la station dans la Plaine des Moines. Le local, comme il est disposé actuellement, n'est que provisoire, incessamment il sera agrandi. Les tracés sont déjà faits. Cette station sera une des plus belles de la Belgique. Elle occupera une étendue de près de trois bonniers. Elle est dominée par les immenses bâtimens des fabriques, à la prospérité desquelles le chemin de fer est destiné à contribuer si puissamment. Trois loges y étaient construites, en forme de pavillon, une pour le Roi et la Reine ; de chaque côté on y montait par 6 degrés, le fond était décoré d'étoffe rouge cramoisi, le devant de guirlandes de même couleur, une toile à raies rouges couvrait le pavillon. Sept grands drapeaux aux couleurs nationales étaient placés au-dessus de cette loge. Les deux autres loges, l'une à droite et l'autre à gauche de celle de L. M., étaient en bleu de ciel et rouge ; elles étaient construites en forme d'estrades ornées de huit drapeaux. Plusieurs autres estrades contenaient une masse de monde. Dans tous les environs de la station, l'on voyait flotter des drapeaux. Des bâtimens y sont construits en briques et couverts d'un toit en ardoises ; ils ont été faits en huit jours de temps.

L'Université était richement décorée en de hors et en dedans ; c'est là où le concert a eu lieu hier, à 8 heures du soir. La salle était trop petite pour l'affluence de monde qui s'y trouvait. Le salon de l'hôtel du gouvernement, où le Roi donne aujourd'hui un banquet, à sept fenêtres décorées en rideaux blancs, et jaune paille à dessins. Il sera éclairé par trois grands lustres en face des fenêtres. On y remarque le buste du Roi sur un piédestal, et plusieurs inscriptions ayant rapport à l'inauguration du chemin de fer.

À l'Hôtel-de-Ville, la salle du banquet de la municipalité et du bal, dite *Salle du Trône*, qui a 100 pieds de long sur 50 de largeur, était éclairée de 6 grands lustres à bougies ; il y avait trois longues tables contenant 200 couverts. À côté se trouve un dais décoré en blanc et guirlandes rouges et draperies aux couleurs nationales ; en face on entre dans une autre pièce décorée avec beaucoup de goût. Les escaliers sont garnis de draperies blanches et de pots de fleurs de toute espèce ; au bas de l'escalier et en face de lauriers et autres plantes.

Le roi et la reine sont arrivés à Gand vers une heure ; leur arrivée a été annoncée par l'artillerie et sont descendus chez M. le gouverneur, où ils ont déjeuné. À trois heures, LL. MM. sont sorties en voiture découverte, suivies d'un brillant état-major, se rendant à la station. Une foule de monde se trouvait dans les rues où LL. MM. devaient passer ; elles ont été regues par de nombreux vivats ; les dames qui se trouvaient aux fenêtres agitaient leurs mouchoirs.

Arrivées à la station, LL. MM. ont été regues par M. le gouverneur de la province et les autorités communales, et saluées par des salves d'artillerie, des cris d'allégresse ont retenti de nouveau.

Tous les convois se sont réunis à Malines, à une heure. M. Bossaert, échevin, représentant le conseil communal de Gand, a lu à M. le ministre des travaux publics, à la station de Malines, un discours auquel le ministre a répondu.

Les divers convois se sont ensuite dirigés vers Gand. À cinq heures moins un quart, l'artillerie a annoncé l'arrivée des convois d'honneur. Le *Charles Quint* remorquait 16 chars-à-bancs, le corps de musique de la Société de Sainte-Cécile occupait le premier. Ce convoi était suivi de ceux de Tirlemont, Louvain, Anvers, Termonde et Bruxelles. La foule immense qui occupait les approches de la station et la longue file de waggons, élégamment pavoisés, offraient un spectacle des plus imposants.

Les convois en passant ont salué le roi et la reine par des vivats.

Le roi et la Reine se sont tenus debout sur le devant de leur loge, et au bas M. le gouverneur de la Flandre Orientale a prononcé le discours suivant :

« Sire, l'introduction des chemins de fer en Belgique semble dater de la peine de quelques jours nos souvenirs se reportent encore aux discussions que souleva au sein des chambres cette idée grandiose qui, déjà fécondée en Angleterre, venait faire ses débuts sur le continent ; et déjà ce progrès immense, l'une des gloires du règne de V. M., qui seul eut suffi pour en faire un grand règne, est arrivé aux deux tiers de son développement ; trente lieues de chemin de fer lient entre elles sept villes importantes et font disparaître les distances qui les séparaient.

« Et cependant quelles difficultés ne présentaient pas la réalisation de ce gigantesque projet. Lorsqu'il fut conçu, le crédit public n'était pas encore assis sur des bases solides, nos ressources, en grande partie employées à la défense du pays, la nouveauté des travaux, les accidents du sol, tout conspirait pour créer des obstacles, et ces obstacles ont disparu sous les mains habiles qui dirigent le timon de l'Etat, et qui ne se sont point arrêtées, impuissantes, devant le mandat de la législature. A ceux qui ne nous croyaient pas : « résistables, vous montrerez désormais la sève circulant jeune et active dans ces grandes artères du corps social. Il était réservé, sire, au gouvernement de V. M. de prouver au monde ce que peut le Belge livré à son propre essor, heureux et fier d'avoir confié au monarque de son choix le développement sage et progressif de ses institutions.

« Sire, les populations flamandes attendaient avec impatience le moment qui devait mettre leur antique capitale en possession du chemin de fer, leurs vœux sont comblés ; Gand salue avec transport une ère nouvelle de prospérité. L'industrie, ce nouvel élément des sociétés modernes, cette grande ressource, cette gloire de notre cité, apprécie vivement l'immense résultat dont elle sera redevable au gouvernement de V. M., lorsque l'achèvement du chemin de fer sur Ostende, et de l'embranchement sur Lille, assurera à l'écoulement de ses produits vers l'Allemagne et la France, le double avantage de la célérité et de l'économie.

« La cité de Charles-Quint, si injustement calomniée, n'a point été oubliée dans la répartition des bienfaits que votre royale main répand sur la Belgique, où seule, parmi les autres villes de la Belgique, elle présente sa station intérieure comme une preuve de la sollicitude spéciale de V. M. pour elle. De graves intérêts à protéger, des besoins à satisfaire appellent la bienveillante attention de V. M. La députation permanente dont je suis l'organe, trouvera une occasion plus opportune pour en entretenir V. M. En ce moment, elle s'associe à l'expression franche et si vive de l'allégresse générale. Je suis heureux, Sire, de n'avoir à remplir dans ce moment qu'une mission de reconnaissance et d'amour : honneur et gloire à V. M., reconnaissance aux ministres habiles qui ont rempli ses intentions et aux savans ingénieurs qui ont secondé leurs efforts. Cette œuvre, devenue la personnification matérielle de notre révolution, puisse-telle, après avoir commencé d'aussi heureux auspices, arriver bientôt à son achèvement.

« Et vous auguste compagne de notre bien aimé Roi, qui venez relever par votre présence l'éclat de nos fêtes, vous à qui le ciel en vous plaçant sur ce trône, où vous appeliez nos vœux, a permis de suivre dans le choix de votre royal époux le penchant de votre cœur, vous dont l'union doublement secondée a déjà donné à notre jeune dynastie un double gage de stabilité, daignez accepter nos hommages et les vœux que nous formons pour que vous transmettiez aux princes vos fils ces vertus publiques et privées dont votre royale famille présente le rare assemblage. »

Ce discours a été fortement applaudi par les cris de *vive le roi ! vive la reine !*

M. Minne-Barthe s'est ensuite approché et a lu le discours suivant, qui a été applaudi vivement :

« Sire, le conseil communal et les habitants de Gand, qu'il représente, pénétrés de reconnaissance pour la concession faite par V. M. de la station du chemin de fer dans l'intérieur, et peu éloigné du centre de la cité, ont l'honneur de vous présenter les expressions de leur respectueux hommage : nos nombreux industriels et négocians participeront plus largement aux avantages que procurent au commerce et à l'industrie, la facilité et la célérité des communications ; l'accueil que V. M. va recevoir de nos concitoyens, lui prouvera que le Gantois apprécie et reconnaît les bienfaits qu'il reçoit de ses rois. Puissent, Sire, en ce jour solennel, la présence de V. M. et les mesures de sagesse qu'elle prendra, étouffer les dissensions intestines que la malveillance et la calomnie alimentent, et qui sont si nuisibles au bien-être et à la prospérité des peuples.

« Madame, la présence de V. M. à cette fête comble les vœux des habitants de la ville de Gand. C'est un bonheur pour nous tous de pouvoir recevoir dans nos murs le modèle de vertus, qui en associant ses destinées à celles du Roi que la nation s'est donné, a acquis en même temps notre amour et notre reconnaissance.

« L'empressement de nos concitoyens à venir admirer l'heureuse mère des princes, qui un jour seront appelés à maintenir l'indépendance de notre pays, celle qui ne cesse de répandre partout ses bienfaits, vous prouve que nos paroles ne peuvent exprimer que bien faiblement les sentimens de gratitude qui animent chacun de nous.

« Que V. M. soit convaincue que l'amour que les habitants de Gand lui portent est aussi vif que celui dont ils entourent leur Roi, et que c'est avec une véritable effusion de cœur que nous nous écrions : *Vive le Roi ! Vive la Reine !* »

Le banquet de l'hôtel de ville a commencé à 7 heures du soir et a fini vers onze heures. Voici les divers toasts portés au banquet :

1. Au roi, par M. Minne-Barth, échevin, chargé des fonctions de bourgmestre. « Ses efforts constants pour maintenir l'indépendance des Belges et leur ouvrir de nouvelles sources de prospérité lui assurent pour toujours notre amour et notre reconnaissance. »
2. Par M. l'échevin Hamelinck, à la reine des Belges. « Ses belles qualités et ses vertus lui ont à jamais acquis notre amour. »
3. Par M. l'échevin van der Straeten, aux princes royaux, l'avenir de la Belgique.
4. Par M. le ministre des travaux publics, à la ville de Gand.
5. Par M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, au corps diplomatique.
6. Par lord Seymour, à la Belgique.
7. Par M. le gouverneur de la Flandre orientale, au ministre des travaux publics.
8. Par M. l'échevin Bossaert, à M. le gouverneur de la Flandre orientale, dont tous les momens sont consacrés à augmenter la prospérité de notre province.
9. Par M. l'échevin faisant fonctions de bourgmestre. Il nous reste encore un toast à porter, c'est celui auquel ont un droit incontestable, MM. les ingénieurs Simons et de Ridder. « Leurs talens, leur activité pour assurer à la ville de Gand la jouissance du bienfait que nous célébrons, leur assurent la reconnaissance de tous les Gantois. »

La plus grande cordialité a régné pendant tout le dîner.

On lit dans le *Belge* au sujet de l'inauguration du chemin de fer de Gand.

La cérémonie a été brillante... en allant : en revenant, c'était autre chose. De quart d'heure en quart d'heure part un convoi au fur et à mesure que les voitures se remplissent. Bon !

Mais l'eau manque entre Wetteren et Termonde. La locomotive s'éclanche et revient. Premier retard d'une demi-heure.

A Malines, temps d'arrêt d'une heure.

A demi-chemin de Malines à Vilvorde, l'eau diminue et la marche se ralentit à tel point que les voyageurs finissent par mettre pied à terre. Vous dire les quolibets qui pleuvaient pendant deux mortelles heures d'une nuit froide et humide, serait une tâche de longue haleine ! On parlait déjà d'allumer les feux de bivouacs, comme à la retraite de Tirmont, lorsque M. Mattau, s'élançant des berlines de la grande harmonie, se saisit de deux chevaux qui labouraient, leur attacha au cou les grelots du *Postillon de Longjumeau* et les conduisit au chemin de fer pour remorquer le remorqueur. On juge de l'hilarité générale.

A mi-chemin de Vilvorde à Bruxelles, le remorqueur s'arrêta de nouveau et le sinistre sifflet à vapeur ralentit près d'une demi heure avant qu'un nouveau remorqueur fut arrivé.

Il était sept heures et demie quand le convoi arriva dans la station de Bruxelles où l'attendaient avec une trop légitime impatience un millier de passagers qui avaient pris leurs places pour la kermesse des Trois Fontaines.

Bruxelles, 29 septembre (trois heures). — La stagnation se prolonge ; il n'y a aucune apparence qu'elle doive cesser d'ici à quelques jours. Jamais peut-être veille de liquidation ne fut aussi calme et aussi nulle. Les fonds sont cotés : Société Générale, titres en nom 789 P. Certificats au porteur émission de Paris 1668 ; Société de Mutualité 128 75 (112 7/8) A 1130 P, on a fait 113 au comptant 113 1/8 à terme, et il ne reste point de vendeurs ; Banque de Belgique 1415 (144 1/2) A ; Actions réunies 1026 25 (102 5/8), nouvel emprunt de la Banque Foncière 3 1/2 p. e. (1000 pair) A.

L'actif espagnol subit l'effet de l'apathie générale, l'absence de toutes nouvelles, l'immobilité du cours de Paris tiennent cette valeur dans la même situation ; le jeu ne cherche même pas à l'en faire sortir, ouvert à 17 3/4 argent au comptant et à terme ; à la clôture il y avait acheteurs à 17 1/2 pour demain ; primes à 10 euros 18 1/4 dont 3 1/4 P.

On commence à voir avec crainte la réaction progressive des actions des chemins de fer français.

On assure que MM. de Ridder et Simons, directeurs des travaux du chemin de fer, ont été nommés officiers de l'ordre Léopold, par arrêté royal signé hier à Gand.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 47 3/4 A. à demain, 47 5/8 A. 3/4 P au 5 prochain. Les actions de notre Banque Commerciale qui hier étaient montées de 2 1/4 à 6 pour cent de primes, sont aujourd'hui à 7 1/2 pour cent P. Il s'est fait de grandes opérations.

LIEGE, LE 30 SEPTEMBRE.

Aujourd'hui, à dix heures, a eu lieu la cérémonie funèbre célébrée annuellement pour les victimes de septembre.

M. le gouverneur et la députation permanente, M. le bourgmestre et plusieurs conseillers communaux, les autorités civiles et militaires, et les blessés de septembre y assistaient en corps.

M. l'évêque n'a pas officié. Après la cérémonie, M. le bourgmestre avec un grand concours d'autorités et de citoyens, et les blessés de septembre, s'est rendu à la tombe au haut de Ste. Walburge, et y a prononcé un discours.

Dans le milieu de la Cathédrale, le catafalque était orné des insignes du soldat-citoyen de 1830.

ANNIVERSAIRE DU 30 SEPTEMBRE.

Une cérémonie funèbre a été célébrée aujourd'hui à Liège le sixième anniversaire du combat de Ste. Walburge.

A la suite de l'opposition opiniâtre des citoyens, le convoi parti de Maestricht pour ravitailler la citadelle n'y put entrer ; peu de jours après, ce fort, occupé par 1700 hommes de troupes, capitula ; le 16 octobre, la citadelle fut évacuée.

Mais les pertes faites par les Liégeois avaient été nombreuses ; beaucoup de blessés, de veuves et d'orphelins se trouvaient dans le dénûment. Une *Commission provinciale de secours* fut instituée ; en peu de jours cette commission avait réuni une somme d'environ soixante-trois mille francs, provenant de dons patriotiques.

Par les soins de la commission, des secours réguliers furent distribués aux ayant-droit ; ces distributions ont duré cinq ans.

En même temps, la commission s'occupait à constater les titres des blessés, des veuves et des orphelins, et les proposa, aux termes de l'arrêté du 6 novembre, à des pensions ou à des indemnités qui leur furent payées par l'Etat.

Elle présente également plusieurs blessés pour la décoration de l'*Etoile d'Honneur* qui fut convertie plus tard en *Croix de Fer*.

Ayant ainsi fini son mandat, cette commission se sépara. Les pensions, promises par la loi, ont été payées aux victimes de septembre ; on peut donc penser que cette plaie, au moins, a été fermée.

Ce qui nous reste de nos efforts, c'est l'indépendance nationale, et l'exemple d'une prospérité industrielle et commerciale qui promet de longs jours heureux à la Belgique.

Il y a environ trois ou quatre ans qu'une souscription fut ouverte à Liège et parmi les Liégeois établis à Bruxelles, pour construire à Ste. Walburge un monument définitif à l'honneur des victimes du 30 septembre.

Où en est resté ce projet ? Si les fonds ne sont pas suffisans, on pourrait faire au public un nouvel appel qui sans doute serait entendu.

DES BESOINS DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Une loi sur l'instruction primaire et moyenne est attendue en Belgique depuis bientôt sept ans, et nous est-il permis d'espérer que la session prochaine enfantera enfin ce projet ?

En attendant, l'attention publique se fixe de plus en plus sur l'instruction primaire ; nos représentans ne feront en core, cette fois, que marcher sur les traces de l'opinion, dont les vœux, dont les exigences commencent à parler bien haut.

Nous extrayons du rapport lu par M. Aug. Visschers, il y a peu de semaines, dans une assemblée générale de la Société d'encouragement, quelques passages tendant à faire voir l'indispensable nécessité d'une loi sur cet objet important de la sollicitude de l'Etat. Nous avons rendu compte de ce travail à l'époque où il fut présenté ; sa publication nous permet de l'examiner plus en détail.

Le but principal de ce rapport n'est point tant de rendre compte des travaux de la Société pour l'instruction, que d'exposer les besoins de l'enseignement, principalement dans notre province.

Les écoles gardiennes fixent d'abord l'attention du rapporteur. Nous apprenons que des changements importants vont être apportés aux écoles gardiennes de Liège, dans le sens du mémoire lu par M. Visschers. Il insiste en particulier : 1° sur l'établissement d'un amphithéâtre dans chaque salle d'école ; 2° sur la nécessité d'un préau attenant à chaque école, et où les élèves puissent jouer et s'exercer librement sous l'œil de l'instituteur ou de l'institutrice ; 3° sur l'utilité des collections d'estampes ou d'objets curieux, pour augmenter la liste des connaissances usuelles de l'enfance.

Dans les écoles primaires, M. Visschers combat surtout cette fausse intelligence de l'instruction, « qui la fait consister presque exclusivement dans la connaissance mécanique de la lecture, de l'écriture et du calcul. »

Nous partageons cette manière de voir : il est absurde de borner l'instruction des élèves aux mots, aux connaissances grammaticales, lorsqu'ils ont bien plus besoin d'ordre leur intelligence et leur mémoire d'une foule de connaissances essentielles : il faut parler choses aux enfans bien plutôt que phrases ; il faut développer, avant tout, leur intelligence et leur facultés morales ; l'instruction littéraire est utile, mais l'éducation de l'enfant destiné à pourvoir un jour à ses besoins, à prendre sa place dans la société, est tellement importante qu'on doit lui donner le premier rang ; or aujourd'hui elle est totalement négligée.

Nous ne dirons rien des écoles d'adultes et de l'Ecole normale primaire dont le rapport parle ensuite ; nous passons à quelques détails très-intéressans qui concernent notre province.

« Au 1er janvier 1835, (page 24 du mémoire), la Belgique ne comptait encore que 411,543 enfans fréquentant les écoles primaires. C'est environ un élève sur 10 habitans. Si nous consultons cependant les registres de population, nous trouverons que les 4,166,953 habitans, que renferme la Belgique à cette époque, supposent une jeunesse de 666,712 enfans de l'âge de six à quatorze ans, ce qui fait le sixième de la population, ou plus exactement 16 sur 100. Il y a donc actuellement dans notre pays, sur 16 enfans en âge de fréquenter les écoles, six qui l'ont désertée, de trop bonne heure ou qui ne l'ont jamais fréquentée. Pour le royaume, cela fait 255,169 enfans à peu près dépourvus d'instruction. »

La province de Liège se distingue-t-elle au moins, parmi toutes les autres, par les soins donnés à l'instruction ? C'est ce que le mémoire va nous apprendre.

« D'après le nombre des élèves, les provinces de Namur et de Luxembourg occupent la première place (1 élève sur 7 habitans) ; le Brabant et le Hainaut viennent ensuite (1 élève sur 9 habitans) ; le Limbourg vient en cinquième ligne (1 élève sur 10 habitans) ; Liège n'occupe que la sixième place avec la province d'Anvers (1 élève sur 11 habitans) ; les provinces de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale clôturent la liste (1 élève sur 12 et sur 13 habitans). »

La ville de Liège fait, il est vrai, exception. On compte actuellement près de 3000 élèves instruits gratuitement aux frais de la commune ; mais il est nécessaire qu'une loi vienne propager les bienfaits de l'instruction jusque dans les communes les moins peuplées et les moins aisées du royaume.

Dans notre province, un fonds de 10,000 francs est consacré annuellement à la création, l'ameublement et l'entretien des écoles primaires ; mais nous ne savons par quelle fatalité ces sommes n'ont pas été dépensées pendant plusieurs années. De nos 326 communes, il n'y a que 184, ou 57 sur 100, qui possèdent une maison d'école en propre. L'instruction se donne dans la plupart des autres dans des salles louées ou dans la maison de l'instituteur. 49 communes sont encore totalement dépourvues d'écoles.

En 1830, cet état était pire ; il y avait alors 109 communes, ou un tiers du nombre total, privées d'écoles. Nous avons donc fait quelques progrès, mais ils sont insuffisans.

Tant qu'une loi ne viendra pas aider le développement naturel de notre esprit public, féconder la liberté par l'organisation de bonnes institutions, il arrivera ce que l'on voit aujourd'hui : des tâtonnemens, des essais imparfaits, l'oubli des bonnes méthodes. Depuis sept ans, pas un instituteur n'est sorti d'écoles normales primaires ; il y a retour évident, surtout dans les campagnes, vers l'enseignement individuel, mode essentiellement imparfait. Il n'est plus nécessaire aujourd'hui, pour être instituteur et tenir une classe nombreuse, d'avoir fait preuve de capacité.

C'est un beau problème à résoudre que celui de la liberté d'enseignement uni à une bonne organisation de l'instruction publique. Que l'on ne croie pas que la liberté soit incompatible avec des réglemens ; au contraire, c'est sous l'empire de la loi, d'une surveillance active et sévère, que l'instruction publique florira dans notre pays.

Nous apprenons que la députation permanente du conseil provincial vient de rejeter le projet d'un béguinage central, conformément à l'avis que le conseil communal avait donné.

Elle pense qu'il y a possibilité de construire un vaste local dans lequel on recueillirait un grand nombre de femmes qui auraient, outre le logement, les vêtemens et la nourriture, toutefois sans les priver entièrement de la liberté.

— Des voleurs se sont introduits dans un jardin appartenant à une maison n° 78, faubourg d'Amorceur, en escaladant les murailles ; ils y ont enlevé du linge qu'on y avait laissé pour sécher.

— M. Pastor, l'un des directeurs du chemin de fer de Cologne à la frontière belge qui a assisté à l'ouverture du chemin de fer de Louvain, était venu en Belgique pour s'entendre sur le point où le chemin de fer ira se joindre aux frontières prusso-belges. On apprend que cette jonction présentera un spectacle tout-à-fait extraordinaire; elle aura lieu dans un tunnel.

— Pendant les fêtes, un grand nombre de personnes se sont arrêtées devant le chien qui, depuis les journées de septembre, n'a pas quitté la place du Palais de la Nation, où l'on suppose que son maître a été tué.

— Un musicien d'Anvers, demeurant au *Schelleken*, a voulu se faire sauter la cervelle, mais ayant oublié de mettre une balle dans son pistolet, il ne s'est tiré dans la bouche qu'un coup à poudre. Ce malheureux a été transporté à l'hôpital, le visage horriblement défiguré.

— Jeudi, à la station de Gand, le roi a remis à MM. Simons et Deridder la croix d'officier de l'ordre de Léopold. Ces messieurs avaient reçu la croix de chevalier lors de l'inauguration de chemin de fer d'Anvers.

— Parmi les étrangers de distinction qui assistaient à l'inauguration du chemin de fer de Gand, on remarquait le célèbre ingénieur Stephenson; le secrétaire de la chambre des députés de France, M. Crolet et M. Corréard, ingénieur de la compagnie du grand chemin de fer de Paris à Bordeaux.

— M. de Vandermaelen vient de publier à Bruxelles un ouvrage du plus haut intérêt pour nos provinces minières, par M. Eugène Bidaut, ingénieur au corps des mines, sous le titre: *De la Houille et de son exploitation en Belgique, spécialement dans la province de Namur*, avec cartes géologiques. Ce mémoire a été rédigé sur l'invitation de M. l'ingénieur des mines, Cauchy, et encouragé par les souscriptions du ministère des travaux publics.

Par arrêté royal du 25 de ce mois, 47 médailles et diverses sommes d'argent ont été accordées pour récompenser le généreux dévouement des personnes qui ont exposé leur vie pour sauver celle de leurs semblables. Voici les récompenses accordées pour la province de Liège:

Au sieur Decort (François Joseph), maréchal des logis au 3e régiment d'artillerie, en garnison à Liège, pour le dévouement dont il a fait preuve le 19 mars dernier, en sauvant, au péril de sa vie, un enfant près de se noyer dans la Meuse, où il était tombé, une médaille en vermeil de la valeur de quarante francs.

Au sieur Cabarteux (Godefroid), aide charretier à Ans et Glain, pour avoir le 30 mars 1836, cherché à arrêter, au péril de ses jours, une charrette dont les chevaux étaient emportés, et avoir reçu, en cette circonstance, des blessures par suite desquelles il est estropié et désormais incapable d'exercer sa profession, à titre de récompense et de secours, une somme de soixante-quinze francs (fr. 75) et une médaille en bronze.

Aux sieurs Grignard (Jacques), Ernst (Jean Henri), journaliers, Devillers (Joseph), sous-brigadier des douanes, Cornet Corneille, et Delbrassine (Henri Joseph), employés des douanes, demeurant à Baelen, pour le courage qu'ils ont montré dans l'incendie qui a eu lieu, le 6 avril dernier, dans la ville commune, chacun une médaille de la valeur de vingt-cinq francs.

A la dame Plaire, veuve de Delmotte (Gilles Joseph), maçon à Baelen, pour le dévouement dont son mari a fait preuve en la même circonstance, et qui lui a coûté la vie une somme de cent francs, à titre de secours.

Un brevet de perfectionnement de quinze années, à partir du 31 juillet dernier, a été accordé au sieur Dolne (J. G.), graveur domicilié à Liège (quartier du sud, n° 109), pour des améliorations apportées au mors de cheval pour lequel il est déjà breveté.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 29 septembre. — Absents: MM. Fleussu, Piercot, Forgeur, Koeler et Hanquet.

Le procès verbal de la dernière réunion est approuvé. Par suite d'une interpellation de M. Capitaine sur les dangers que présentent les travaux du quai de Hüllage, M. Lambinon donne lecture d'une partie d'un rapport de M. l'ingénieur Willmar sur cet objet. Il nous est impossible de saisir les conclusions de ce rapport, du moins dans leur entier; M. Willmar pense qu'après les travaux achevés la navigation sera de beaucoup améliorée; il attend l'abaissement des eaux pour faire exécuter plusieurs mesures utiles.

M. Lambinon déclare que le dernier malheur est arrivé par imprudence. Cet objet sera discuté à l'une des prochaines réunions.

M. Le fevry demande qu'une commission soit nommée pour visiter les Bayards et s'assurer si l'établissement du magasin à poudre n'offre pas de danger.

M. Lambinon, au nom du collège, déclare qu'il y a eu une enquête, de laquelle il résulte que les précautions sont prises pour éviter une explosion.

M. Constant fait connaître le résultat de la vérification de la caisse communale au 20 septembre dernier.

Le même échevin rend compte des deux adjudications publiques faites inutilement pour les fondations du conservatoire, et le conseil approuve, sur sa demande, une dernière soumission, afin que ces travaux puissent commencer immédiatement: MM. François Piroite et Bodson sont adjudicataires à 9 fr. 50 c. le mètre cube.

M. Lambinon lit les devis estimatifs de la dépense nécessaire à la construction d'une galerie mobile au théâtre et d'une rampe de sûreté à placer à l'amphithéâtre. La dépense est de 1456 frs. 20 cent. pour les deux objets.

Une discussion s'engage sur le point de savoir si la dépense de la rampe n'est pas à charge des actionnaires de la salle du spectacle. On met cette question aux voix. Il est décidé à une forte majorité que la ville ne fera pas la dépense.

L'examen des dossiers relatifs aux terrains dont le produit de la vente doit figurer au budget de 1838 est renvoyé aux commissions du contentieux et des travaux publics.

M. Jamme fait au nom de la commission d'instruction publique, un rapport sur le concours qui a eu lieu entre tous les seconds des quatre écoles pour la place du 1^{er} second dans chacune d'elles. Voici l'ordre dans lequel ils ont été rangés:

1^o Gerard Lovinfosse, pour l'école du Nord; 2^o Antoine Cajot, pour celle de l'Ouest; 3^o Servais Leclercq, pour celle de l'Est; 4^o Jean Camal, pour celle du Sud.

Il en résulte que, par un hasard heureux pour la prospérité des écoles, les quatre concurrents jugés les plus forts appartiennent précisément aux quatre écoles différentes.

2^o Sur les modifications demandées par la commission de surveillance de l'école industrielle au programme des cours.

Il est donné lecture du rapport dans lequel les motifs de ces modifications sont développés longuement.

Ce travail s'attache à démontrer: 1^o que les études de l'école industrielle doivent s'arrêter aux éléments et ne point faire un double emploi avec les cours de l'université et des écoles de l'état sur les branches qui sont enseignées des deux côtés.

2^o Que l'école préparatoire doit être sous la direction du même instituteur pendant toute l'année, et ne point passer entre les mains des quatre instituteurs.

La discussion de ce rapport aura lieu à huis-clos.

Le conseil a nommé hier dans sa séance à huis clos:

1^o M. Thonnard, sous-maître à l'école de l'Ouest, en remplacement de M. Lenoir, instituteur en chef de la même école. — Unanimité des membres présents.

2^o M. Gordinier, instituteur de l'école du Sud, en remplacement de M. Falisse, pour la 3^e française au collège; il donnera en outre leçon à une seconde division de la 4^e française. — 13 contre 5.

3^o M. Till, professeur de langue anglaise au collège. — Unanimité.

4^o M. Coune, professeur à Dolhain Limbourg, pour la suppléance des langues anciennes au collège. — Unanimité.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

La rentrée des élèves de l'École normale primaire est postposée.

Un avis ultérieur annoncera la reprise des cours. Pour le comité: Le secrétaire, Ang. VISSCHERS.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 1^{er} octobre, 11^{me} représentation du 1^{er} mois d'abonnement. — La 1^{re} représentation de CASANOVA ou le PRISONNIER DU FORT ST. ANDRÉ, vaudeville en 3 actes, par M. Varin. — La seconde représentation (demandée) de la reprise du CHALET, opéra comique en 1 acte, par M. Adam. — La première représentation de THEOPHILE ou ma VOCATION, comédie vaudeville en 1 acte, par M. Varin.

On commencera à 6 heures. Incessamment les débuts de M. Gredelu et de Mlle. Lingis, 1^{ers} danseurs.

En attendant la première représentation du POSTILLON DE LON-JUMEAU, opéra comique en 2 actes.

TAXE DU PAIN, du 30 septembre.

Pain de seigle, 35 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 42 c.
Pain de ménage, 50 c.

ANNONCES.

GRAND ASSORTIMENT D'ÉTOFFES D'HIVER. ORBAN-XHENEMONT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ, Vient de recevoir UN GRAND CHOIX DE MÉRINOS ANGLAIS UNIS, Brochés, et Imprimés, Satin-laine, Tibet, ainsi que des MÉRINOS FRANÇAIS, assortiment complet de Schals-Tartan Imprimés et autres, Flanelles, Foulards, et Beaucoup d'autres objets trop longs à détailler.

PRIX DE QUELQUES ARTICLES: MÉRINOS à 19 et 21 sous et prix plus élevés. GRANDS SCHALS TARTAN imprimés à 15 francs. FLANELLES depuis 10 sous jusqu'à 34 sous. FOULARDS DES INDES, dessins nouveaux, de 4 à 6 frs. 1791

CESSATION DE COMMERCE.

M^{me} JOIRISSE-FIVÉ, RUE PONT-D'ILE, N° 833, FAIT DES RABAIS CONSIDÉRABLES sur les prix de ses MARCHANDISES D'HIVER qui consistent en Mérinos Français et Anglais, Napolitaine, Satin-Laine, Flanelle, Demi-Draps, Schals de tous genres, Gilets de satin et autres, Bas de laine, etc. 1730

La dame DUBOIS, née DEFRANCE, ayant fait mettre sur le journal que sa conduite était irrégulière, et qu'elle ne reconnaît aucune dette que je pourrais contracter. La dite dame m'a quitté sans sujet; sa conduite infâme à mon égard, m'oblige à ne pas la reprendre; le peu que je possédais, elle me l'a emporté lorsque j'étais à mon travail. J. F. DUBOIS. 1779

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L. SCHMIT, peintre, a transféré son DOMICILE près de St. THOMAS, n° 363, à Liège. 1780

Une BONNE NOURRICE de la campagne, récemment accouchée, désire qu'on lui confie un enfant chez elle. S'adresser au n° 320, rue Pierreuse. 1783

APPARTEMENT garni ou nu, composé de deux pièces à l'étage, A LOUER dès-à-présent, rue Bertholet, n° 503 bis. La vue sur la promenade d'Avroi. 1365

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

A LOUER UN QUARTIER, tout à fait séparé, ET UN MAGASIN, pouvant servir pour toutes sortes D'ATELIERS. S'adresser n° 63, rue St. Severin. 1775

QUARTIER à LOUER, rue devant la Madelaine, n° 273.

A LOUER, pour occuper de suite, UN BEAU ET VASTE QUARTIER, place du Spectacle, aux Bains St Jean. 1729

PENSIONNAT

DIRIGÉ PAR LES D^les. FAYE, PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL, N° 511. La RENTRÉE DES CLASSES aura lieu LUNDI DEUX OCTOBRE. 1781

Institut d'Éducation,

PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL, N° 515, A LIÈGE; DIRECTEUR M. J. FRÉNEY. La RENTRÉE DES CLASSES aura lieu le LUNDI 2 OCTOBRE, immédiatement après la messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée à huit heures, à l'église primaire de St. Jacques. 1759

ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE DE LIÈGE.

PROGRAMME DES LECONS Qui seront données à l'École spéciale de Commerce de Liège PENDANT LE SEMESTRE D'HIVER 1837-38.

PREMIÈRE DIVISION. Droit commercial, Économie politique, Histoire appliquée au Commerce, Fonds publics, Tenue des Livres tant en partie simple qu'en partie double, Arbitrages, Correspondance commerciale en différentes langues, Littérature française et allemande, Arithmétique commerciale, Mathématiques et Dessin linéaire appliqué aux Arts industriels. DEUXIÈME DIVISION. Langues française, allemande et hollandaise, Style épistolaire, Arithmétique, Géographie et Calligraphie. Il y a des COURS PARTICULIERS pour les élèves qui veulent apprendre l'anglais, l'italien et l'espagnol.

LES LECONS RECOMMENCERONT LUNDI 2 OCTOBRE. S'ADRESSER A M. J. CHARLIER, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE; QUAI SAINT-LÉONARD, DE 11 À 1 HEURE.

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI 5 OCTOBRE 1837, A UNE HEURE DE RELEVÉE, AU RIVAGE DE CHOKIER, Le notaire BIAR, vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS; Savoir: Gros chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de fosses, Gros frênes, Jantes, Rais, Plantes de Hêtre, etc. AU COMPTANT. 8712

VENTE D'UN TRÈS-BEAU MOULIN A FARINE.

BIENS EN DÉPENDANTS, SITUÉS A PETIT-HAN, COMMUNE DE GRAND-HAN, Au canton de Durbuy, arrondissement de Marche, province de Luxembourg.

LUNDI, 23 OCTOBRE 1837, à 10 heures précises du matin; Chez le sieur COLLARD, menuisier à Petit-Han, M. le chevalier de MENTEN DE HORN, rentier, vendra publiquement par le ministère du notaire PETITHAN à MARCHE:

1^o UN SUPERBE MOULIN A FARINE, Mu par la rivière de l'Oorte, ayant trois tournans avec deux bâtimens d'habitation et d'exploitation, rangs de cochons, fournil, cour, contenant en superficie avec le canal et dépendances 43 ares 42 centiares. 2^o 15 ares 46 centiares de jardins. 3^o 52 id. 60 id. de pré. 4^o 98 id. de sarthe. 5^o 34 id. 50 centiares de trieu, pâture et broussailles. 6^o Finalement trois hectares 78 ares 90 centiares de terres labourables. La VENTE aura d'abord lieu en détail et ensuite en masse. A CRÉDIT. 1790

VOIR LE SUPPLEMENT.

Le LUNDI 9 OCTOBRE 1837, à 11 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en deux lots, en son étude, rue Féronstrées,

DEUX MAISONS

EN BON ÉTAT,
Situées à Liège, rue Hoche Porte, l'une n^o 78 et l'autre n^o 87
1639

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Par acte reçu par M^e BIAR, notaire à Liège, le 21 septembre 1837,

LA MAISON COTÉE 304, SITUÉE FAUBOURG ST. GILLES, AUDIT LIÈGE, a été adjugée pour le prix de 2625 frs.

Aux termes du même acte, toute personne solvable, peut surenchérir d'un dixième ladite maison jusqu'au 2 OCTOBRE prochain, à midi, par une déclaration à faire en l'étude du dit M^e BIAR, rue Vinave d'Ile, à Liège. 1739

VENTE

D'UNE

BELLE ET BONNE FERME.

LE JEUDI 19 OCTOBRE 1837, à 2 heures de relevée,

En la maison portant l'enseigne de l'hôtel d'Autriche à Herve,

IL SERA EXPOSÉ,

A VENDRE EN HAUSSE PUBLIQUE, par le ministère de M^e. DEBEFVE, notaire à Liège,

UN CORPS DE FERME,

Très bien situé au HAMEAU DE GOERHEZ, commune et Canton d'Aubel, Arrondissement de Verviers, consistant dans la maison du fermier, étable, fournil, puits, cour et dépendances, avec cinq hectares onze ares, cinq cent soixante dix huit milliares, (5 bonn. 17 v. gr. et 7 v. p.) en un JARDIN LÉGUMIER ET TROIS PRAIRIES, le tout tenant ensemble;

Les bâtiments sont en très bon état et les prairies de la meilleure classe, sont plantés d'arbres à fruits en plein rapport.

S'adresser pour connaître les conditions, audit notaire, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège. 1784

VENTE

DE

MAISONS, EN VILLE,

ET

DE FONDS RURAUX.

LE MERCREDI, 8 NOVEMBRE 1837, A 2 heures de relevée,

LE NOTAIRE **SERVAIS**

PROCÉDERA,

EN SON ÉTUDE, A LIÈGE, RUE DU SPECTACLE, n^o 857,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, SAVOIR :

1^o UNE MAISON cotée 396, située en la rue Hors-Château, avec cour, appendices et dépendances; joignant, d'un côté, à M. Pasque; d'un autre, à l'article suivant; devant, à la rue, derrière, au sieur Petit.
Cette maison est occupée par le sieur Jean Bosman, marchand boulanger.

2^o UNE MAISON et dépendances, cotée 397, contiguë à la précédente et tenant, d'un autre côté, aux demoiselles Carlier; derrière, audit sieur Petit.
Cette seconde maison est habitée par M. Leclercq.

COMMUNE DE BATTICE (canton de Herve.)

3^o UNE FERME, en *Wex*, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin potager et prairies, le tout formant un ensemble, d'une surface d'environ 6 bonniers et aboutissant à la veuve Rahier, au sieur Brouwier et à des chemins.

4^o DEUX PIÈCES DE PRAIRIE, contenant ensemble 4 verges grandes, joignant au chemin et aux hospices de Herve.
La ferme, avec ces deux dernières prairies, est exploitée par le sieur Nicolas Dcdoyart, et le bail en expire au 15 mars 1838.

Il sera facultatif aux acquéreurs d'obtenir des facilités au sujet du paiement.

S'adresser au notaire SERVAIS, pour la communication des titres et tous autres renseignements. 1724

VENTE PUBLIQUE D'HERITAGES RURAUX.

LUNDI 6 NOVEMBRE 1837, à dix heures du matin,

le notaire **SERVAIS** de Liège,
PROCÉDERA

En la demeure du sieur André LEROY, aubergiste, à Lixhe
A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES BIENS FONDS, CI-APRÈS DÉTAILLÉS; SAVOIR :

CANTON DE BILSEN (LIMBOURG.)

Comm. d'Eben-Emael

1. UNE PIÈCE DE TERRE A LABOUR, de 12 verges grandes, en lieu dit *Alle Briche Xhavée* et tenant à Jacques Delexhe, à Paul Jodogne et à Jeanne Lisen.

2. Une idem, de 8 verges grandes, en lieu nommé *Fond des Bruyères*, joignant audit Delexhe et à Louis Strooman.

3. Une idem, de 6 v. g. au même endroit, tenant audit sieur Jodogne, à Louis Notte et à la V^o Pascal Pery.

4. Une idem, de 5 v. g., à *la Grasse Poubé*, joignant aux héritiers de M. Collardin, aux enfans de Théodore Hinguet, à M. E. Melkin et aux représentans Gerardy

Les quatre dernières parcelles sont exploitées par les enfans et gendres de feu le sieur Gerardy Hinguet, d'Emael

5. UNE PARCELLE DE TERRE de 14 v. g., tenant à Jean Poilvache, aux représentans Jean Jodogne et autres.

6. Une idem, de 12 v. g., au *sentier du Meunier*, joignant à la V^o Jean Thonnart et à Catherine Moreau.

7. Une idem, de 10 v. g., aboutissant à la V^o Pascal Pery et auxdits représentans de Jean Jodogne.

8. Une idem, de 10 v. g., audit *fond des Bruyères*, joignant au chemin, aux représentans du sieur Gerardy et de la V^o Louis Léonard.

9. Une idem, de 8 v. g., au même endroit, tenant aux représentans de Léonard Melotte et d'Elisabeth Melkin.

10. Une idem, de 8 v. g., aussi au *fond des Bruyères*, joignant à Jean Lenaers et à Guillaume Reguers.

11. Une idem, de 8 v. g., tenant à Joseph Delexhe, aux représentans de M. E. Melkin et au chemin.

12. Une idem, de 8 v. g., entre Eben et Emael, joignant à Gilles Bounam, à P. J. Verlaïne et au chemin.

13. UNE IDEM, de 8 v. gr., au *sentier du Meunier* tenant à Gilles Bounam et à la veuve de J. an Thonnart.

14. UNE IDEM, de 5 v. gr., au même endroit, tenant à la veuve Daniel Melotte, à Jean Poilvache et autres.

15. UNE IDEM, de 5 v. gr., joignant à Henri Lenaers, aux représentans de la veuve Léonard et aux hospices de Maëstricht.

Commune de Lanaye.

16. UNE PIÈCE DE TERRE, en lieu nommé au *Chéra de Lanaye*, contenant 1 bonnier, traversée par un chemin et tenant au *Chéra* et aux enfans de Théodore Hinguet.

17. Une idem, également au *Chéra de Lanaye*, contenant 4 v. gr., et joignant à Mme. de Wamps, aux enfans Théodore Hinguet et au *thier de Lanaye*.

18. Une idem, de 2 v. gr., audit *Chéra de Lanaye*, tenant à Simon Lenaers, à Léonard Poilvache et à Mathias Orban.

Les quatorze dernières pièces sont détenues par le sieur Gerardy Théodore Jodogne, d'Eben.

19. UN PRÉ de 11 v. gr., en lieu nommé au *Pré à la Croix*, tenant à Théodore Horion, aux enfans Gilles Cloeckers, à François Hinguet et à la fabrique de Lanaye.

20. Une idem, de 5 v. gr., au *Pré Léva*, joignant à M. le Baron de Clercx de Waroux, à Joseph Hansotte, à Jean Doret et au chemin, dit la *Falisse*.

21. Une pièce de terre de 4 v. g., *dessous Lanaye*, tenant à Henri Leroy, à Thomas Varlet, au chemin, nommé *La Falisse* et aux enfans de Henri Colette.

22. Une idem, de 4 v. g., au *Wex des Vaches*, tenant à Mme. de Wamps, à Nicolas Jockin, à la Meuse et au chemin de Liège à Maëstricht.

23. Une idem, de 3 v. g., au même endroit, tenant à Anne Jockin, au chemin de Liège à Maëstricht et à la Meuse. Les immeubles repris aux n. 19, 20, 21, 22 et 23, sont affermés au sieur Nicolas Jockin, de Lanaye.

24. UNE PIÈCE DE TERRE de 4 v. g. dans la campagne de Lanaye, détenue par la veuve de Jean Duchain, de Lanaye, et tenant aux enfans Léonard Hanquet et à la parcelle de pré, désigné au n. 19.

CANTON DE MEERSEN,

Commune d'Eysden,

25. UNE PRAIRIE de 1 bonnier 6 v. g. 10 p., en lieu dit, *dessous les prés des Navagne*, à Breust, vis-à-vis du hameau de Nivelles, tenant à M. le baron De Clercx De Waroux, à Mathias Orban, à M. Troquai et à la parcelle suivante.

26. UNE PIÈCE DE TERRE, d'environ 12 v. g., dite *Haway*, plantée d'osiers, contiguë à la prairie ci-dessus et aboutissant audit M. De Clercx De Waroux, à Lambert Letichoux et à la Meuse.

Ces deux derniers objets sont affermés à la dame Catherine Halin, veuve Jean Bayeur, de Loven.

La vente présente toutes les garanties désirables et les conditions laissent de grandes facilités de paiement.
S'adresser, pour renseignements, plus amples, au dit notaire SERVAIS, derrière le Spectacle, n. 857, à Liège. 1723

BOURSES.

PARIS, LE 28 SEPTEMBRE.

Cinq pour cent.	108 20	Esp. D. diff. s. int.
Trois pour cent.	79 59	.. Dt. pas. s. int.
Act. de la B. de Fr.	Belgic. Empr. 1832
Napl. Cert. Falc.	98 ..	Banque de Belg.
Esp. Ardoin 1834.	20 1/4		

AMSTERDAM, LE 28 SEPTEMBRE.

Holl. Dette active.	100 15/16	Inscr. au gr. livre.	67 ..
Dito 2 1/2	52 11/16	Certifi. à Amst.	96 7/8
Différée	Pologne. I. fl. 500f.
Billet de change	22 3/4	Lots de Rd. 50 f.
Syndic. d'amort.	93 5/8	Espagne. E. Ard.	17 15/16
.. 3 1/2	76 ..	Dito grd
Soc. de comm. P-B	160 1/8	Dette différ. anc.	7 ..
.. nouvelle. nouv.
Russie, II. et C. 5	104 1/4	.. passive.
.. 1829, 5	104 1/2	Autriche. Métal. 5.	110 ..

ANVERS, LE 29 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	FRANCOIS. Cert. Falc.	94 3/4	A
.. Det. différ.	46 ..	A STAT-RO. Lev. 1832.	100 ..	A
Emp. de 4 ^e mill.	101 7/8	.. à An. 1834.	98 1/8	P
HOLL. Dette active.			
Rente remboursab.	97 1/2			
AUTRICHE. Métall.	104 1/2			
Lots de fl. 100.	Amst. c. jours.	3/8 av.	
.. de fl. 250.	430 ..	Rotterd. idem.	3/8 av.	
.. de fl. 500.	693 ..	Paris, idem.	1/8 av.	
POLOG. Lots fl. 300.	113 3/4	.. 2 mois.	5/8 o/p p.	
.. fl. 500.	131 ..	Lond. p ^e Estr. c. j.	
BRÉSIL. E. à L. 1831.	86 1/2	.. 2 mois	40 1/2	
ESPAG. Emp. 1831.	17 7/8	Ham. p ^e 40 HB. c. j.	35 1/4	
D. diff. 1834. 2 mois	35 1/16	
Dit. p. 1834.	Bruxelles et Gand	1/4 ..	
Dette différ.	7 ..			

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 29 SEPTEMBRE 1837.

L'active Espagnole a été sans variation à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 17 7/8 et reste 17 3/4 argent à demain.
Primes fin octobre 18 1/4 dont 1 p. c. nominal.
On a fait très peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 29 SEPTEMBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.		SUITE DES ACTIONS.	
Dette activ. 2 1/2.	53 1/2	A S. d'Ougrée.	113 ..
Emp. Rotsch.	101 3/4	A S. Sars-Lonch.	119 ..
.. Fin cour.	101 3/4	A Che de fer.	100 ..
.. 1836, 4 1/2.	92 3/4	P S. de Venues.	100 ..
.. Fin cour.	92 3/4	P Bat. à V. Anv.	95 ..
E. de la ville 1832	100 ..	S. St. Léona.	106 ..
HOLL. Dette active.	52 1/2	S. Chateau.	134 ..
Rente domaniale.	97 1/4	P S. Verrieres.	131 ..
AUTRICHE. Métall.	104 1/2	Ecl. gaz rés.	95 ..
NAPLES. Falconnet	91 ..	S. Raffinerie.	113 3/4
ESPAG. Dette act.	17 3/4	A Verr. Charl.	115 ..
.. Fin cour.	17 3/4	A Expl. l'Espér.	114 ..
.. pr. 4 m. d. t.	18 3/4	P Des Brasseries.	102 ..
.. différée 1830.	Librairie H.	100 ..
.. 1835.	Typogr. W.	95 ..
.. dette passive.	Fabr. Tapis.	105 1/2
PORT. Dona Maria	Fabr. de fer.	105 ..
BRÉSIL. 1824.	86 1/4	A Mutual. ind.	113 ..
ROME. 1831.	99 7/8	P C. de Bruges.	100 1/4
		H. F. Monc.	111 ..
		Libr. Meline.	98 ..
		P S. act. réun.	102 5/8
		S. de Fleu.	85 ..
		Ebénisterie.	100 ..
		Librairie Sc.	100 ..
		Fab. Pianos.	100 ..
		H. F. Borin.	98 ..
		Hoyoux.	95 ..
		Fabr. de pap.	104 ..
		Lits de fer.	110 ..
		CHÉMINES DE FER.	
		I De Par. à St Ger.
		.. à V. r. d.
		J .. riv. g.
		A De Mulh. à Th.
		Gambart.	100 ..
		F Luxembourg.	100 ..

VIENNE, LE 20 SEPTEMBRE.

Métalliques, .. . — Actions de la Banque, 1386 ..

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 27 SEPTEMBRE.
Le pleyt-belge Commerce, v. de Rotterdam, ch. de fer — Le koff-havrois Aurora, v. de Bergen, ch. de stockfisch. — Le brick meeklen-bourgeois Spéculation, v. de Riga, ch. de graine de lin.

DES 28 ET 29.
Le brick norvégien Renderingen, v. de Gothenburg, ch. de bois. — Le brick anglais Athol, v. de la Havane, ch. de 1689 caisses sucre et 5 tonnes bois de campêche. — Le koff-oldebourgeois Dorothea, v. de Steenhuyzerziel, ch. d'avoine. — Le schooner meeklen-bourgeois Groothartog Paul, v. de Riga, ch. de graine de lin — Le schooner belge Hemybrandt, v. d'Altona, ch. de laine, verre à vitre et plumes. — Le brick prussien Charlotta Gravin von Lessen, v. de Pillau, ch. de bois et froment.

PLACE D'ANVERS, LE 29 SEPTEMBRE.

Café. — On a fait hier après midi: 1,000 balles Brésil ordinaire, à 33 3/4 c. et 140 dito dito à 24 c. Les transactions de ce jour se composent de: 200 balles Batavia à 25 7/8; 100 dito dito à 26; 54 dito Havane ordinaire à 21 c.

Coton. — Un petit lot de 31 balles Géorgie a été traité; mais le prix ne nous est pas connu.

Cuir. — Il s'est traité aujourd'hui 600 pièces Buénos-Ayres à 41 1/2 c. 800 dito Rio, salés en paquets, à 18 1/4 c., 400 dito Bahia, salés en paquets, à 27 c.

Riz. — Une petite partie de 77 sacs Java ordinaire a été payée f. 6 5/8. L'article est d'ailleurs fermement tenu.

Sucre brut. — Nous avons aujourd'hui les ventes suivantes à citer: 6 700 caisses Havane blond à f. 19; 11 canastres Java brun à f. 17 et 6 canastres Java à f. 19 par étr.

Sucre raffiné. — Sans transactions importantes. Environ 9000 k. canards ont été traités dans les prix de 7 à 7 5/8 sous pour la consommation. On a payé 34 escalins par 100 livres pour le sirop.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Fol-d'Or, n^o 622, à Liège.

BELLE VENTE DE BOIS.

Le MARDI 10 OCTOBRE 1837, à dix heures, Mme. veuve DE GRADY DE BRIALMONT, fera VENDRE par le ministère de M^e HOUBAER, notaire à Seraing, douze hectares de Taillis et une quantité de gros Chênes et Hêtres, croissant dans le bois de la Grande Cathédrale, à TILFF. — La vente aura lieu au pied des arbres, par lots, à CRÉDIT. 1787

BELLE VENTE DE BOIS BLANCS.

MARDI 31 OCTOBRE 1837, A MIDI PRÉCIS, M. GRANDGAGNAGE, propriétaire à Liège, fera VENDRE A BORSET, commune de Vaux et Borset: 1^o 50 à 60 MARCHÉS DE BOIS BLANCS dit CANADAS, dont une forte partie de l'ancienne espèce et d'une grosseur et élévation extraordinaire; 2^o Et environ 120 pieds de tuyaux de 10 pouces d'épaisseur, de trois de diamètre d'ouverture, divisés par pièces de 8 à 10 pieds de long pouvant s'adapter les uns aux autres de manière à ne faire qu'un seul tuyau. A 11 mois de crédit et à la recette de M^e MARNEFFE, ancien notaire. 7160

PAR SUITE DE SURENCHÈRE, Les BIENS ci-après désignés, provenant de la dame Judith Josephine BODSON, décédée, veuve de Gérard MIDROLET, SERONT RÉEXPOSÉS EN VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, LE MARDI dix octobre 1837, à deux heures de relevée, en la demeure à Soumagne du sieur Vincent LAMARCHE, pardevant M. le juge de paix du canton de Fléron et par le ministère de M^e LEGRAND, notaire, savoir:

1^{er} LOT. UNE FERME, Située à BOIS-LEVÈQUE, commune de SOUMAGNE, tenue par le sieur Nicolas Bottin, se composant de bâtiments d'habitation et d'exploitation avec jardin, prairie et terre, formant un ensemble de 531 ares 78 centiares, sur la somme de 16,300 fr., prix élevé par la surenchère. 2^{me} Lot. — ET UNE PETITE MAISON y contigue, sur celle de 212 frs. Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, à Soumagne. 1767

VENTE D'UNE BELLE MAISON DE COMMERCE, D'UNE RENTE ET D'UNE ACTION DANS LA SALLE DE SPECTACLE DE LIÈGE.

LE VENDREDI 20 OCTOBRE 1837, à 3 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, en son étude sise rue Féronstrée, n^o 588, A LA VENTE AUX ENCHÈRES: 1^o D'UNE BELLE ET SPACIEUSE MAISON, SISE A LIÈGE, formant le coin de la rue Pied du Pont des Arches portant le n^o 966; cette maison solidement bâtie, formait jadis deux demeures séparées qui peuvent être rétablies à peu de frais. La vente en aura lieu en deux lots et ensuite en masse. La position de cette maison est devenue extrêmement avantageuse par la démolition de diverses maisons voisines, faite pour faciliter l'accès du Pont des Arches. 2^o D'UNE RENTE annuelle et perpétuelle de 91 francs 16 centimes (75 fls. Bt. L.) échéant le 13 Novembre, au capital de 1813 francs 36 centimes, (1500 fls. Bt. L.) due par M. J. G. L. de Fastré, avocat à Tongres. 3^o D'UNE ACTION de 2000 frs dans la salle de spectacle de Liège. S'adresser pour plus amples renseignements et pour connaître les conditions, en l'étude, à Liège, du dit notaire GILKINET. 1776

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, — UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, EN BON ÉTAT, SITUÉE AU MILIEU DU VALLON D'ANGLEUR, LIEU DIT AUX AGUESSES, Commune d'Angleur, avec GRAND JARDIN et VERGER qui en dépendent. S'adresser, pour la voir, au sieur AVON, meunier, au moulin des Aguesses, commune d'Angleur, et pour connaître les conditions de la vente, à M^e GILKINET, notaire à Liège. 1777

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ.

Le 9 octobre 1837, le notaire HEUSE de Louveigné, vendra publiquement, en son étude, UNE FERME, reconstruite à neuf, contenant 24 bonniers, presque un seul gazon, sise à Blendif, commune dudit LOUVEIGNÉ, à un an de crédit. Il se trouve sur cette ferme un four à chaux, un coup d'eau, des mines de fer et 300 à 400 peupliers du Canada. On peut y placer une usine et y former une belle campagne. S'adresser à Liège, à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or 477

A VENDRE de gré à gré une MAISON reconstruite à neuf, située à Liège, rue Pierreuse, n^o 321, composée de deux corps de bâtiments séparés par une cour. On accorde de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or, dépositaire des titres de propriété. 1755

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE, SITUÉE A SCLESSIN. LUNDI 9 OCTOBRE 1837, 2 HEURES DE RELEVÉE, IL SERA PROCÉDÉ EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE M^e RENOZ, NOTAIRE A LIÈGE, A LA VENTE AUX ENCHÈRES LES IMMEUBLES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, SITUÉS CAMPAGNE DE SCLESSIN, EN LIEU DIT la Chif d'Or, SAVOIR: 1^{er} LOT. UNE TRÈS-BELLE MAISON DE MAITRE, parfaitement construite et très-commodément distribuée, comprenant un très-grand nombre de pièces, remises, écuries, logement de jardinier, etc.; de cette maison dépendent de belles cours; grands jardins, bosquets et de superbes allées, une fontaine qui ne tarit jamais, une vaste prairie parfaitement arborée, le tout d'une superficie de 3 bonniers environ. 2^o LOT. UNE FERME, à proximité de ladite maison, composée de bâtiments d'exploitation, d'un magnifique pressoir et de onze bonniers environ de très-bonnes terres, prairies, bois et vignes d'un grand rapport. Ces immeubles sont situés à une lieue environ de la ville de Liège, et près de la grande route de Liège à Huy. S'adresser pour les conditions de la vente à M^e RENOZ, notaire, et pour voir la propriété au sieur Pierre LIBON, fermier. On pourra voir la maison les mardi et vendredi matin. 157

VENTE PUBLIQUE DE DEUX MAISONS. LIBRES DE CHARGES. LUNDI 16 OCTOBRE PROCHAIN A DEUX HEURES DE RELEVÉE, M^e RENOZ, NOTAIRE A LIÈGE, VENDRA AUX ENCHÈRES EN SON ÉTUDE, RUE DU POT D'OR, 1^o UNE MAISON avec forge, cour et jardin, située à Liège, au commencement du faubourg St. Léonard, n^o 50. 2^o UNE MAISON contigue à la précédente, n. 51, avec un petit bâtiment et terrain propre à l'établissement d'une forge. Ces deux maisons seront vendues séparément et puis en un seul lot. Elles mesurent ensemble une superficie de 410 mètres et en ont 10 de façade sur la voie publique. S'adresser à M^e RENOZ, dépositaire des titres de propriété. 1718

VENTE DE DEUX MAISONS DE COMMERCE.

LE MARDI 10 OCTOBRE 1837, A 9 HEURES DU MATIN, M^e DUSART, notaire, à Liège, VENDRA, Devant M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St. Martin, 1^o UNE MAISON, sise à Liège, rue de l'Épée, derrière l'Hôtel de Ville, n^o 1004. Et 2^o UNE AUTRE MAISON située en la même rue, portant le n^o 1007. S'adresser pour connaître les conditions au bureau de la justice de paix, ou en l'étude dudit notaire. 1734

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ.

LE LUNDI 23 OCTOBRE 1837, à deux heures de relevée; il sera procédé, par le ministère de M^e FRAIKIN, notaire, en son étude à Chokier, A LA VENTE AUX ENCHÈRES D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ, SITUÉE A RAMOUILLE, COMMUNE DE RAMET, A proximité de la Meuse, dans un site des plus agréables. Elle se compose, d'une MAISON DE MAITRE parfaitement construite et commodément distribuée, comprenant un très-grand nombre de pièces, écurie, pompe, citerne, grande cour avec 30 verges de jardin et prairie plantés d'arbres fruitiers de la meilleure espèce; plus UNE PETITE HABITATION y contigue; le tout en très bon état et ne formant qu'un même ensemble. Ces immeubles sont libres de charges; il sera accordé à l'acheteur, s'il le désire, des facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour amples informations, audit notaire, dépositaire des titres de propriété. 1752

VENTE D'ACTIONS DE HOULLIÈRE,

DE BIENS FONDS RURAUX ET RENTES, POUR SORTIR DE L'INDIVISION. LE MARDI, 16 OCTOBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN, le notaire SERVAIS, à Liège, procédera, devant M. OPHOVEN, juge de paix des quartiers du Nord et de l'EST de cette ville, au local de ses séances, rue Neuve derrière le Palais, n^o 443, à L'ADJUDICATION PUBLIQUE DES OBJETS CI-APRÈS:

- 1^o QUATORZE ACTIONS** dans la houillère de MARIHAYE, au territoire de Seraing sur Meuse. La richesse des couches, la qualité du produit et la situation assurent, à cet établissement, un haut degré de supériorité. 2^o UNE MAISON très convenable pour le commerce, située à Jemeppe, avec cour, magasin et jardin, y contigus; le tout aboutissant, d'un côté, au sieur Pagna, d'un autre, à Hanon et d'un troisième, à la grande route. 3^o UNE MAISON et jardins de cinq verges grandes, y contigus, situés à Flémalle-Haute, en lieu nommé Spinette, joignant à Mme. veuve Dehlier et au chemin. 4^o DEUX PIÈCES DE VIGNOBLE, également sises en la commune de Flémalle-Haute, derrière l'église, en lieu dit Bonniers des Hospices et tenant aux sieurs Belin et Sacré. 5^o UNE RENTE de 30 frs. 39 c., due par les représentants de la veuve JADOU, de Flémalle-Haute; 6^o UNE IDEM de 2 1/2 setiers épeautre, due par Mathieu Bernard, de cette dernière commune. 7^o ET UNE IDEM de 6 frs. 08 centimes à charge des sieurs d'Argent, Jadoul et Elias, de Flémalle-Grande et Chokier. Les titres sont déposés chez le notaire; s'y adresser ou bien à M. le juge de paix. 1688

VENTE D'UNE MAISON DE CAMPAGNE SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

Le LUNDI 23 OCTOBRE 1837, à deux heures de relevée; il sera procédé, par le ministère de M^e FRAIKIN, notaire, en son étude à Chokier,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ,

SITUÉE A RAMOUILLE, COMMUNE DE RAMET, A proximité de la Meuse, dans un site des plus agréables. Elle se compose, d'une MAISON DE MAITRE parfaitement construite et commodément distribuée, comprenant un très-grand nombre de pièces, écurie, pompe, citerne, grande cour avec 30 verges de jardin et prairie plantés d'arbres fruitiers de la meilleure espèce; plus UNE PETITE HABITATION y contigue; le tout en très bon état et ne formant qu'un même ensemble. Ces immeubles sont libres de charges; il sera accordé à l'acheteur, s'il le désire, des facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour amples informations, audit notaire, dépositaire des titres de propriété. 1752

RÉPARATIONS MAÇONNERIE, ETC.; ETC.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE, METTRA EN ADJUDICATION PUBLIQUE Au rabais par voie de soumissions, PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX, A la Salle de ses Séances, Le MERCREDI 18 OCTOBRE 1837, A 3 HEURES PRÉCISES DE RELEVÉE, LES TRAVAUX, EN MAÇONNERIE, MENUISERIE, ETC., ETC. A EXÉCUTER POUR RÉPARATIONS A L'HOSPICE DE LA MATERNITÉ. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges; tous les jours de 9 à 3 heures. Les seules soumissionnaires seront admis à concourir. NB. On ne commencera les travaux que le 15 mars 1838. 1682

MINISTÈRE DES FINANCES.

ADJUDICATION

De 500 mètres de DRAP VERT FIN, de 1500 mètres de DRAP VERT ordinaire, de 7000 mètres, de DRAP MARENGO, de 1000 mètres de DRAP GRIS et de 300 mètres de DRAP ÉCARLATE, pour la masse d'HABILLEMENT DE LA DOUANE.

L'adjudication des fournitures ci-dessus indiquées aura lieu le SAMEDI 30 septembre 1837 à midi, au ministère des finances à BRUXELLES où l'on peut prendre inspection des échantillons types, et du cahier des charges, tous les jours, le dimanche excepté, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 4 de relevée.

Les soumissions sur timbre et cachetées seront remises dans la boîte à ce destinée au plus tard le jour susdit à l'heure précitée.

Tout fabricant qui voudra prendre part à l'adjudication devra joindre à sa soumission un certificat tant de l'autorité locale du lieu de son domicile que de celle de la commune où les deux cautionnaires sont domiciliés, ledit certificat constatant que le soumissionnaire et ses cautions offrent toute garantie.

Bruxelles, le 13 septembre 1837. Le ministre des finances; E. D'HUART. 1706

LOUER POUR LE 1^{er} MARS 1838.

Mardi 17 octobre 1837, à neuf heures du matin,

LA COMMISSION

DES

HOSPICES DE LIEGE,

EXPOSERA EN LOCATION

DANS LA SALLE DE SES SÉANCES, RUE-FÉRONSTRÉE.

UN QUARTIER avec jardin, situé en Cornillon, tenu par le sieur L. Corbisier, 68 ares de terre, située à Woucket, tenue par R. Bechet, 71 ares par A. Francket, à Houtain Saint Siméon, A. Wihogne 105 ares par J. G. Lieops, 410 ares par le sieur A. Melon, 70 ares par la veuve E. Fréson et 100 ares par le sieur N. Tükün et à Falle 61 ares de terre par J. Theunissen.

MERCREDI 18 OCTOBRE 1837.

417 ares de terre située à Oleye tenue par M. le notaire Lejeune, 610 ares de terre à Hartenge et tenue par le même à Waremmé, 379 ares par le sieur H. Coune et 68 ares par le sieur G. J. Lejeune, 449 ares à Limont par J. L. Brabant, 92 ares à Grenuick par J. J. Marneffe, 78 ares à Rosoux par H. Sneyers, 262 ares à Fexhe-au-haut Clocher par J. Prénd'homme et à Bergildé, 44 ares par G. Oury.

JEUDI 19 OCTOBRE.

153 ares de terre située à Tilleur et tenue par T. Mignolet à Horion, 361 ares par la veuve J. Binet, 51 ares par P. J. Dubois et 275 ares par les enfans O. Dans à Landen, 295 ares par J. Kempeners et 143 ares par la veuve A. Kempeners, à Wiemme, 35 ares par M. Vandenstein à Walleffe, 39 ares par J. J. Melen.

ET VENDREDI 20 OCTOBRE, A LOWAIGE.

30 ares de terre par P. Vanormeligen, 44 ares par L. Hermes, 95 ares par J. B. Baré, 96 ares par L. Daenen et 186 ares par J. Ernest, et à Horpuacl, 22 ares par J. Schaltin, 52 ares par A. Neys et 70 ares par G. Louwette. S'adresser pour les conditions au bureau des recettes des dits hospices. 1682

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIEGE,

METTRA

LE MERCREDI 25 OCTOBRE 1837, A 8 HEURES PRÉCISES DU MATIN,

EN ADJUDICATION PUBLIQUE,

AU RABAIS

PAR SOUMISSION,

PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX,

A la salle de ses séances.

LA FOURNITURE D'UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE

DE

POMMES DE TERRE DE TROIS QUALITÉS:

CORNES DE GATTE, CANELLES ET BOULETS,

EN PLUSIEURS LOTS.

Le cahier des charges est à voir tous les jours de 9 à 3 heures, au secrétariat de ladite commission où les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

AVIS.

L'ADJUDICATION de la fourniture des FOURRAGES nécessaires aux chevaux de l'armée, dans les provinces du Brabant, Flandre Orientale, Flandre Occidentale, Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg, pendant l'année 1838, n'ayant pas été confirmée, il y sera procédé le 11 octobre prochain, au Ministère de la guerre à Bruxelles.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale où il pourra être pris connaissance. Liège, le 21 septembre 1837.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE

MINES DE HOUILLE,

PLOMB, FER, CALAMINE,

SCHISTES ALUMINEUX

ET AUTRES MINES

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

85 HECTARES 71 ARES,

DÉPENDANS DES COMMUNES

DE SOUMAGNE ET AYENEUX.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 18 septembre 1837, sous le n. 1599 du répertoire particulier, M. le comte Emile d'Oultremont de Wégimont, domicilié à Warfusée, commune de St. Georges, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, plomb, fer, calamine, schistes alumineux et autres mines gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 85 hectares 71 ares, dépendans des communes de Soumagne et Ayeneux et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

A L'EST,

Partant de l'angle à bas bois de la moraille du parc de Wégimont et descendant le chemin de Micheroux jusqu'à la maison Wagener, située à la grande route de Liège à Aix la Chapelle, dans le village de Soumagne.

AU SUD,

De cette maison suivant ladite grande route jusqu'à la rencontre du ruisseau de Pensery au Fond de Gotte, commune d'Ayeneux. Cette dernière limite est la même que celle Nord de la demande en concession du pétitionnaire.

A L'OUEST,

Longeant en remontant le ruisseau de Pensery jusqu'à la rencontre du chemin de Laid Broly, commune d'Ayeneux.

AU NORD,

De ce dernier point prenant le chemin des Carmes et le continuant en descendant, jusqu'à la rencontre de la maison du Jardinier, appartenant au demandeur et située près de la chapelle de Wégimont; puis longeant le mur du Parc de Wégimont, jusqu'à son angle à bas bois, dans la commune de Soumagne, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers cinquante centimes par hectare, se soumettant à leur payer telles autres indemnités qui pourraient être fixées et de telle manière que le législateur jugera à propos de prescrire, plus d'exécuter ponctuellement les obligations qui lui seront imposées.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

ET 2 MAI 1837.

Arrête :

1. Les collèges des bourgmestres et échevins de la ville de Liège et des communes rurales de Soumagne, Ayeneux et St. Georges, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 26 septembre 1837.

Présens : MM. baron Vandenstein, gouverneur-président, Delfosse, Seronx, Hubart, Gouvy, Lhonneux, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier de la province,

F. N. J. WARZÉE. 1774

AVIS.

Il sera procédé LE 10 OCTOBRE PROCHAIN, à midi précis, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à L'ADJUDICATION de la fourniture des draps, serges et flanelle bleue nécessaire au service de l'armée pendant l'année 1838. Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, et des échantillons des étoffes sont déposés au bureau militaire de l'administration provinciale où il pourra être pris inspection. A Liège, le 22 septembre 1837.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE

MINES DE HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

3 HECTARES 14 ARES 50 CENTIARES,

DÉPENDANS DE LA

COMMUNE D'OUGRÉE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 20 septembre 1837, sous le n. 1602 du répertoire particulier, le sieur G. Michiels, en sa qualité d'administrateur-directeur-gérant de la Société des Charbonnages et Hauts-Fourneaux d'Ougrée, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 3 hectares 14 ares 50 centièmes dépendans de la commune d'Ougrée, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

AU NORD.

Partant de l'angle du jardin de la maison de M. de Harlez, longeant en descendant la rive gauche de la Meuse jusqu'au chemin de Selesin, à l'angle de la forge Maréchal, point de contact avec la limite Ouest de la concession d'Ougrée.

A L'EST.

De ce point par une ligne droite, longue de cent soixante cinq mètres environ, traversant la Meuse et aboutissant au chemin d'Ougrée à Fanelotte, dit du Haut-Pré (dernier point de contact avec ladite concession).

AU SUD.

Longeant alors en remontant la rive droite de la Meuse, jusqu'à l'embouchure du ruisseau de Cornillon dit Biez des Moulins.

A L'OUEST,

Enfin par une ligne droite, longue de cent soixante sept mètres, traversant la Meuse et aboutissant à l'angle du jardin de M. de Harlez, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers un franc cinq centimes quatre vingt deux centièmes de centime (50 cents.)

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIEGE,

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810,

ET 2 MAI 1837;

Arrête :

1. Les bourgmestres et échevins de la ville de Liège et de la commune rurale d'Ougrée, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 22 septembre 1837.

Présens : MM. baron Vandenstein, gouverneur, Delfosse, Seronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhonneux, et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE. 1769

PROVINCE DE LIEGE.

TRAVAUX PUBLICS.

MARDI 10 OCTOBRE 1837, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, sous l'approbation de la députation du conseil provincial, à L'ADJUDICATION PUBLIQUE par soumission et aux enchères des TRAVAUX ci-après savoir :

1^o Exhaussement, élargissement et rectification de diverses parties du chemin de halage, rive gauche de la Meuse.

2^o Travaux à faire pour la construction d'un nouveau pont sur le Geer, en remplacement de celui existant à Bergues.

3^o Entretien des toits du palais de justice à Liège.

4^o Id. des prisons de St. Léonard à Liège.

5^o Id. du tribunal et de la maison d'arrêt à Hony. On peut prendre connaissance des devis à l'hôtel du gouvernement et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Liège.

Liège, le 27 septembre 1837.